

Elaboration d'un schéma directeur de mobilité sur le territoire de la
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
Et d'un plan de mobilité touristique sur le périmètre du Grand Site de
Sixt-Fer-à-Cheval

Marché public de prestation intellectuelle
à procédure adaptée restreinte,
conformément aux articles R2123-1 et R2142-15
du Code de la Commande Publique

Règlement de consultation



Sommaire

I.	IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE	3
II.	OBJET DU MARCHE	3
III.	COMMISSION DE SELECTION	3
IV.	COMPETENCES REQUISES.....	3
V.	MODALITE DE SELECTION	3
A.	Sélection des candidats	4
B.	Analyse des offres	4
VI.	NATURE DES DOCUMENTS A RENDRE PAR CHAQUE EQUIPE	4
A.	Dossier administratif	4
B.	Dossier de présentation des références.....	5
C.	Dossier de présentation de l'offre.....	5
VII.	CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
VIII.	ATTRIBUTION DU MARCHE	5
IX.	DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION	6
X.	RENDUS ET LIVRABLES	6
XI.	MONTANT PREVISIONNEL DE L'ETUDE.....	7
XII.	FIN DE MISSION	7
XIII.	MODE DE REGLEMENT	7
XIV.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
XV.	DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL	7
XVI.	ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT	8

I. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Il s'agit d'un groupement de commande entre :

- La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 Avenue des Thézières - 74440 TANINGES, et
- La Mairie de Sixt-Fer-à-Cheval - 55 route de la Cascade du Rouget - 74 740 Sixt-Fer-à-Cheval

II. OBJET DU MARCHE

Prestation intellectuelle établie dans le cadre d'un marché public de services, à procédure adaptée restreinte, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique :

Elaboration d'un schéma directeur de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

Et d'un plan de mobilité touristique sur le périmètre du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval

La prestation est scindée en deux lots :

- Lot 1 : Elaboration d'un schéma directeur de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
- Lot 2 : Elaboration d'un plan de mobilité touristique sur le périmètre du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval. La mission comprend trois volets (plan de mobilité touristique/ politique de stationnement / stratégie de communication et de jalonnement) qui seront menés parallèlement.

III. COMMISSION DE SELECTION

La sélection des candidats sera effectuée par une commission de sélection composée de deux élus de la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval, de deux élus de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, d'un représentant des directions générales de chacune des deux collectivités et du chargé de mission du Syndicat Mixte du Grand Site.

IV. COMPETENCES REQUISES

L'équipe ou le groupement présentera à minima des compétences en matière de stationnement, de déplacements, de transports et de mobilités douces ainsi que des compétences juridiques et financières. Des compétences dans les domaines, de l'aménagement, de l'urbanisme et du paysage constitueront une plus-value pour assurer une bonne intégration des propositions dans le contexte environnemental du territoire.

V. MODALITE DE SELECTION

L'avis d'appel public à la concurrence est publié le 11 mars 2021 sur la plateforme dématérialisée des marchés publics : <http://mp74.fr>

La sélection sera organisée sur la base d'une consultation établie en 2 temps :

Sélection des candidats

Une présélection se fera sur dossier de candidature sur la base de la qualité et du contenu des dossiers remis par chaque équipe. Au moins trois équipes seront présélectionnées dans la mesure d'un nombre suffisant de candidatures.

Les candidats remettront leur acte de candidature sous forme dématérialisée (<http://mp74.fr>), au plus tard le jeudi 1^{er} avril 2021, à 12h.

Le classement des candidatures retenues sera effectué selon les critères ci-dessous et la pondération suivante :

- ▶ Critère 1 : Cohérence et références de l'équipe : 40 %
- ▶ Critère 2 : Compétence et moyens : 30 %
- ▶ Critère 3 : Motivation, concertation et capacité à créer une synergie d'acteurs : 30 %

La commission de sélection procédera à l'analyse de l'ensemble des dossiers de candidature et sélectionnera au maximum trois candidats qui seront admis à proposer une offre. Les candidats seront informés de cette décision au plus tard le lundi 12 avril 2021.

Analyse des offres

Les candidats admis remettront leurs offres méthodologique et financière sous forme dématérialisée (<http://mp74.fr>), au plus tard le lundi 10 mai 2021, à 12h.

A l'issue de la remise des offres, les candidats sélectionnés seront invités à une audition d'une durée d'une heure au cours de laquelle ils pourront présenter leur approche méthodologique durant 20 minutes et répondre aux questions de la commission. Cette audition se déroulera sur une demi-journée, les candidats seront convoqués nominativement à une demi-heure d'intervalle.

Le pouvoir adjudicateur pourra engager une négociation avec un ou plusieurs candidats. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre.

L'audition des candidats retenus aura lieu à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, dans la semaine du 25 au 28 mai 2021.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie après négociation le cas échéant en fonction des critères pondérés suivants :

- ▶ Critère 1 : Compréhension du contexte et des enjeux : 30 %
- ▶ Critère 2 : Organisation que le candidat propose de mettre en place pour mener à bien sa mission : 30 %
- ▶ Critère 3 : Offre de prix : 40 %

VI. NATURE DES DOCUMENTS A RENDRE PAR CHAQUE EQUIPE

Chaque équipe candidate devra établir un dossier de candidature pour la phase de présélection, comprenant un dossier administratif et un dossier de présentation des références.

Dossier administratif

Les candidats peuvent utiliser les formulaires types proposés par le Ministère des Finances :

- ▶ formulaire DC1 : lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants
- ▶ formulaire DC 2 : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

Les informations fournies dans ces formulaires doivent permettre de justifier des capacités professionnelles, techniques et financières de chaque membre de l'équipe.

Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du ou des jugements prononcés. Une attestation d'assurances en cours de validité devra également être fournie. Ces pièces seront fournies pour chacun des membres du groupement.

Dossier de présentation des références

- Fiche synthétique de présentation d'un maximum de 5 références en lien avec la présente commande (1 page A4 maximum par référence).
- Note de motivation et de présentation de l'équipe précisant son organisation, le rôle et la spécificité de chacun des membres.

Les candidats retenus à l'issue de la présélection des candidatures présenteront une offre méthodologique et financière.

Dossier de présentation de l'offre

Celui-ci sera composé :

- Du projet de marché qui intègrera le ou les actes d'engagement, l'annexe financière, la grille de répartition des prestations et le présent cahier des charges. Tous ces documents seront paraphés et signés.
- D'une note méthodologique synthétique d'une dizaine de pages au format A4 qui présentera le contexte et les enjeux de la mission, l'organisation proposée par le candidat, la méthode de conduite de la mission et le planning de déroulement de la mission.

La note méthodologique peut être illustrée par des références adaptées à l'objet de la consultation.

Toutes les prestations graphiques ayant pour objet de présenter un début de projet ou une intention architecturale sont néanmoins exclues. Leur présentation est un motif d'élimination du concurrent pour non-conformité. En conséquence, la remise de la note méthodologique ne donnera pas lieu au versement d'une prime.

VII. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les propositions sont rédigées en langue française. Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : l'euro(€).

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours à compter de la date limite de réception.

La transmission des candidatures et des offres se fera exclusivement de manière électronique, sur la plateforme : <http://mp74.fr>

VIII. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat (ou, en cas de groupement, chaque membre du groupement) auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans les conditions définies aux articles 50 à 54 du décret n° 2016-360 et dans un délai de 10 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;

- ▶ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays. Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis les pièces relatives à sa candidature ou son offre, les attestations d'assurance civile professionnelle et civile décennale en cours de validité seront à remettre dans le même délai. A défaut de présentation il ne pourra être procédé à la signature du marché.

IX. DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION

Le rendu de la prestation est attendu :

- Pour le lot 1 : **novembre 2022**
- Pour le lot 2 : **novembre 2021**

X. RENDUS ET LIVRABLES

Les dossiers seront remis, pour chacun des deux lots, en 4 exemplaires papiers dont un reproductible, et un exemplaire numérique (CD) aux formats suivants :

- ▶ PDF
- ▶ Word pour les textes
- ▶ Excel pour les tableaux
- ▶ Autocad

Chaque document graphique sera en outre transmis sous format informatique original et en PDF (JPG, DWG, ...) afin d'être le cas échéant réutilisé.

Les données SIG seront fournies sous le format .shp projection RGF93 CC3945.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et la mairie de Sixt-Fer-à-Cheval se réservent le droit de reproduction des documents reçus.

Un livrable provisoire sera adressé par courrier électronique au maître d'ouvrage à chaque étape importante de l'avancement des études et, le cas échéant, sur demande du maître d'ouvrage, avant chaque réunion.

Les différentes missions feront l'objet de rendus sous la forme de documents écrits et graphiques.

XI. MONTANT PREVISIONNEL DE L'ETUDE

La communauté de communes et la commune souhaitent insister sur l'importance d'avoir une cohérence entre le coût de l'étude et les caractéristiques du territoire. En effet, il paraît évident d'avoir une adéquation entre le montant prévisionnel, les données actuellement mobilisables, la dimension des problématiques communales et intercommunales et les finances locales.

XII. FIN DE MISSION

L'achèvement de la mission fera l'objet d'une décision de réception établie par le responsable du marché constatant que le titulaire a rempli toutes ses obligations. La décision de réception entraîne le transfert de propriété de l'ensemble des documents constituant l'étude.

XIII. MODE DE REGLEMENT

Paiement conforme au décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008, soit un délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception de la demande par le maître d'ouvrage. Avance de 5% prévue.

La prestation étant allotie, les demandes de règlement s'effectueront auprès de :

- La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre pour le lot 1
- La Commune de Sixt Fer à Cheval pour le lot 2

XIV. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats souhaitant des informations complémentaires ou désirant poser des questions peuvent le faire via le profil d'acheteur : <http://mp74.fr>, au plus tard 30 jours avant la date limite de remise des candidatures (soit le 25/03). Puis, pour les candidats admis à présenter leur offre, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres (soit le 03/05). Des réponses seront apportées à l'ensemble des soumissionnaires concernés par la phase en cours.

XV. DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Ne peuvent soumissionner à la mission d'étude les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la consultation, les membres de leur famille, ainsi que leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

XVI. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le candidat déclare adhérer sans réserve au présent règlement.

Accepté le

A

Cachet et signature